



LOIRE OCÉANE
*"Agir ensemble,
naturellement."*

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

2023

Territoire d'eau
Estuaire & Sillon



FINANCÉ PAR



ENTRE

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon, 2 boulevard de la Loire 44260 Savenay, représentée par M. Rémy NICOLEAU, Président, et désignée sous le terme « Estuaire et Sillon », d'une part

ET

Loire Océane Environnement, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire Océane, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 2 rue Aristide Briand 44350 Guérande, représentée par son Président, M. Gérard MACÉ, et désignée sous le terme « CPIE », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu le code du commerce, notamment ses articles L. 612-4 et D. 612-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

PRÉAMBULE

Le projet initié et conçu par le CPIE Loire Océane repose sur ses missions d'éducation à l'environnement pour tous et d'accompagnement du territoire en faveur du développement durable, conformément à son objet statutaire.

S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général, le CPIE est une association qui a pour but de contribuer avec les habitants du territoire et en favorisant tous les partenariats, à la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la biodiversité, de l'éducation, de l'eau, des déchets, de l'efficacité énergétique, du tourisme social et du développement durable.

Le CPIE et Estuaire et Sillon ont travaillé conjointement à construire un plan d'actions axé autour de l'éducation et la sensibilisation sur la thématique de l'eau auprès d'un large panel de publics. Ce programme s'inscrit dans le volet « Animation, communication et sensibilisation » du Contrat Territorial Eau 2023-2025 du bassin versant Sillon et Marais Nord Loire, validé par la Conseil communautaire d'Estuaire et Sillon du 08 décembre 2022. Ce contrat, est également en cours de validation par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de ce partenariat pour l'année 2023.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention d'application annuelle et ses annexes précisent les modalités selon lesquelles Estuaire et Sillon et le CPIE Loire Océane participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre des programmes d'actions, en cohérence avec les orientations d'Estuaire et Sillon et sur les sujets suivants :

- La mise en place d'un programme de sensibilisation à la qualité et la gestion des cours d'eau auprès du public scolaire ;
- La mise en place d'un programme d'animations et de supports pédagogiques sur la thématique de l'eau auprès du grand public ;
- La mise en place d'un évènement d'échanges autour de la gestion des cours d'eau à destination des élus et agents du territoire.



ARTICLE 2 – DÉFINITION DU PROGRAMME D’ACTIONS

2.1 Contenu du Programme

Ce programme précise chaque action au travers de fiches action annexées à cette convention faisant apparaître :

- l'intitulé de l'action,
- les objectifs,
- les publics-cibles,
- les résultats attendus,
- les modalités opérationnelles précises de mise en œuvre,
- les coûts et le plan de financement (recettes et dépenses) mentionnant la participation d'Estuaire et Sillon.

2.2 Période d'Application

La présente convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'à validation du bilan (oral ou écrit) de l'action et versement du solde par Estuaire et Sillon. En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre partie, la convention serait résiliée de plein droit sans préavis.

2.3 Modification

Au cas où les partenaires envisageraient de modifier la durée et/ou le contenu de la présente convention, et après accord préalable sur les modifications proposées, un avenant sera établi en conséquence, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 3 – CONTRIBUTION FINANCIERE D'ESTUAIRE ET SILLON POUR 2023

3.1 Conditions de détermination du coût des actions

Estuaire et Sillon s'engage à fournir au CPIE Loire Océane les moyens matériels et financiers nécessaires au bon déroulement des actions selon les programmes établis en collaboration avec les services concernés. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions conformément aux fiches actions présentées par le CPIE.

La participation financière d'Estuaire et Sillon pour l'ensemble des actions animées par le CPIE Loire Océane s'élève à **15 062.50 €**.

3.2 Modalités de versement

La contribution financière sera créditée au compte du CPIE Loire Océane selon les procédures comptables en vigueur :

- un acompte de 50% à la signature de la convention (soit 7 531,25 €).
- le versement du solde de 50% (soit 7 531,25 €) sur présentation d'un bilan détaillé et chiffré des actions réalisées.

Le versement des sommes dues se fera par virement sur le compte suivant :

Code Banque : 10 278
 Code Guichet : 36 061
 N° du Compte : 00011825101 Clé RIB : 44
 Nom de la Banque : Crédit Mutuel
 Adresse de la Banque : 25 rue de la Fuie Parc de Villejames 44350 GUERANDE

ARTICLE 4 – JUSTIFICATIFS



Le CPIE s'engage à fournir dans les trois mois de la clôture de l'exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu des actions pour l'année en cours. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions et définis d'un commun accord entre Estuaire et Sillon et le CPIE.

ARTICLE 5 - AUTRES ENGAGEMENTS

Le CPIE s'engage à faire figurer de manière lisible le logo d'Estuaire et Sillon et des financeurs du Contrat Territorial Eau Sillon et Marais Nord Loire dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le CPIE, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Estuaire et Sillon sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par le CPIE sans l'accord écrit d'Estuaire et Sillon, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de participation, après examen des justificatifs présentés par le CPIE et avoir préalablement entendu ses représentants. Estuaire et Sillon en informe le CPIE par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – ÉVALUATION

Estuaire et Sillon procède, conjointement avec le CPIE, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local conformément aux articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 10 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par Estuaire et Sillon et le CPIE. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée par écrit précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La résiliation, en cas de non-respect par le CPIE de ses engagements contractuels ou de faute grave de sa part, implique la restitution du montant de la prestation versé par Estuaire et Sillon.



ARTICLE 12 – RECOURS

Tout litige qui pourrait résulter de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

ARTICLE 13 – VALIDITE

Cette convention demeurera en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Fait à

Guérande

Le

24/4/2023

Pour Estuaire et Sillon
Le Président
Rémy NICOLEAU

Pour le CPIE Loire Océane
Le Président
Gérard MACÉ

CPIE Loire Océane

2 rue Aristide Briand
44350 GUERANDE

Tél : 02 40 45 35 96

E-mail : contact@cpie-loireoceane.com

Site : www.cpie-loireoceane.com

Siren : 790 432 587



ANNEXE 1 : Détail du programme d'action (fiches actions)

FA.1 : Programme pédagogique scolaire

Objectifs généraux

Développer un programme d'animation scolaire en extérieur sur les enjeux liés à la gestion de la qualité et la quantité d'eau sur le territoire

Faire prendre conscience des fragilités de la ressource en eau sur le territoire afin d'apprendre à la préserver

Faire comprendre que la ressource en eau est partagée entre le milieu naturel et les habitants

Présentation de l'action et étapes de réalisation

Objectifs opérationnels

Lors de la sortie « à la découverte de l'eau » :

- Se repérer dans l'espace, observer la présence de l'eau sous tous ses aspects (eau du cours d'eau vitale pour les espèces aquatiques, eau d'un puit, eau de pluie réutilisable pour le jardin, ...)
- Relever tous les indices de la présence de l'eau à l'état naturel, ainsi que les usages qu'en font les habitants

Lors de la sortie « cours d'eau/zone humide » :

- Comprendre le fonctionnement d'un cours d'eau ou d'une zone humide à proximité de l'école
- Comprendre l'intérêt écologique et pour l'homme de ces milieux naturels
- Comprendre les grands principes de la gestion humaine des cours d'eau mise en place sur le bassin versant (reméandrage, entretien de berges, restauration de mares...)

Public cible

Scolaires primaires (Cycle 2 et 3)

Description de l'action

Le CPIE Loire Océane propose un programme de deux animations d'une demi-journée chacune à destination de 6 écoles du territoire (12 animations au total), à réaliser de préférence sur la même journée ou à des dates rapprochées.

Ce programme cherchera à expliquer aux élèves l'importance de préserver la ressource en eau (qualité et quantité) partagée entre le milieu naturel et les habitants. Certains aspects liés aux évolutions du changement climatique seront également abordés et illustrés, afin de faire comprendre ces notions.

La première demi-journée consistera en une sortie terrain à pied, aux alentours de l'école. Ce temps permettra de partir sur la piste de l'eau dans sa commune : observer sa présence, comprendre sa circulation, son utilisation, de prendre conscience de son côté vital. Certaines différences entre le cycle de l'eau naturel et le cycle de l'eau domestique pourront également être abordées.



La deuxième demi-journée se déroulera dans la continuité et en illustration concrète de la première autour d'un cours d'eau ou d'une zone humide caractéristique des alentours de l'école. Les élèves seront amenés à découvrir le fonctionnement du milieu naturel observé ainsi que les services rendus par ce milieu à la biodiversité et à l'homme en particulier. L'accent sera alors porté sur l'importance de préserver ces milieux naturels en abordant les travaux de gestion engagés sur le territoire.

Indicateurs de réalisation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de classes intéressées répondant au courrier (6 places disponibles)
- Répartition des classes sur le territoire

Indicateurs qualitatifs :

- Fiche bilan pour les élèves
- Fiche bilan pour les enseignants (évaluation du ressenti, des modalités et outils utilisés, des compétences travaillées et des connaissances apportées)

Calendrier prévisionnel

	Fév23	Mar23	Avr23	Mai23	Jui23	Juil23	Août23	Sep23	Oct23	Nov23
Courrier de proposition aux écoles										
Animations										
Bilan										



FA.2 : Rand'O fil de l'eau

Objectifs généraux

Créer un circuit de découverte de cours d'eau du territoire
Rendre visibles et accessibles les cours d'eau et leur inscription dans le paysage

Présentation de l'action et étapes de réalisation

Objectifs opérationnels

- Créer le contenu de la fiche rando en étroite collaboration avec les services d'Estuaire et Sillon
- Planifier une animation du circuit d'ici fin 2023
- Assurer une découverte pérenne et autonome du circuit via la conception d'un guide adapté
- S'adresser aux habitants du territoire en ciblant prioritairement les publics non sensibles

Public cible

Grand public : adultes, adolescents, habitants et touristes ; associations de randonneurs

Description de l'action

Le tracé du circuit de randonnée sera déterminé conjointement avec les services d'Estuaire et Sillon. Une fiche de randonnée capitalisant le contenu du circuit (carte et tracé, points d'intérêts, focus thématiques sur l'eau...) sera ensuite réalisée par le CPIE. Cette fiche devra permettre la découverte du sentier en autonomie.

Une animation d'inauguration du nouveau circuit sera encadrée par un professionnel du CPIE Loire Océane afin de faire découvrir le circuit au grand public et comprendre les enjeux liés aux cours d'eau et marais du territoire.

Indicateurs de réalisation

Indicateurs quantitatifs :

- Un nouveau circuit créé
- Une fiche randonnée réalisée
- Nombre de participants à l'animation d'inauguration du circuit
- Nombre de téléchargements de la fiche mise à disposition en ligne (sous réserve de système de comptage opérationnel)

Indicateurs qualitatifs :

- Appréciation de l'animation d'inauguration par les participants

Calendrier prévisionnel

2023	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Choix du circuit										

Rédaction de la fiche										
Animation					à choisir					
Bilan										



FA.3 : Ré édition du Mément'eau

Objectifs généraux

Organiser la réimpression du Mément'eau du territoire d'Estuaire et Sillon

Présentation de l'action et étapes de réalisation

Objectifs opérationnels

Editer 500 exemplaires de l'outil

Public cible

Grand public : adultes, adolescents, habitants et touristes ; associations de randonneurs

Description de l'action

Le CPIE s'engage à imprimer cet outil en éditant 500 exemplaires du support.

Indicateurs de réalisation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de guides édités
- Nombre de guide distribués au public

Calendrier prévisionnel

	Avr23	Mai23	Jui23	Juil23	Août23	Sep23	Oct23	Nov23
Ré édition								



FA.4 : Atelier & visite de terrain cours d'eau et marais (élus et techniciens)

Objectifs généraux

Favoriser, encourager et valoriser, par l'exemple et le partage d'expériences, les pratiques d'entretien favorables aux cours d'eau et aux milieux aquatiques. Transmettre les services rendus d'une préservation et restauration écologique de ces milieux.

Présentation des actions et étapes de réalisation

Objectifs opérationnels

- Mobiliser les élus et les techniciens des services espaces verts, voirie, etc., autour de la thématique des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Identifier le site et la période la plus propice aux visites
- Identifier les thématiques et enjeux à aborder pour le site choisi
- Organiser et animer une demi-journée d'échanges et de visite terrain autour de travaux de restauration des cours d'eau
- Accompagner et faciliter l'action des services d'Estuaire et Sillon pour la préservation et la restauration des cours d'eau du territoire
- Faire connaître les bonnes pratiques à travers le partage d'expériences et l'échange de savoirs et de savoir-faire

Public cible

Elus et techniciens des collectivités (espaces verts, voirie, etc.)

Description de l'action

Le CPIE propose de concevoir, organiser et animer un atelier d'échanges techniques autour de la thématique des cours d'eau et des milieux aquatiques auprès des élus et techniciens (espaces verts, voirie, etc.) du territoire d'Estuaire et Sillon.

L'atelier se déroulera sur le terrain, autour d'aménagements concrets de cours d'eau permettant d'illustrer les discussions menées par un professionnel du CPIE et un intervenant extérieur spécialisé sur la thématique. La visite vise à favoriser la compréhension des enjeux liés aux cours d'eau et à leur restauration/renaturation par les élus et techniciens des collectivités.

Seront abordés lors de ce temps de rencontre entre élus et professionnels des sujets aussi divers que l'entretien de la ripisylve, des fossés et des cours d'eau, les pratiques de fauche en bordure de cours d'eau et/ou de fossés, etc.

Le programme et la construction de cette rencontre se fera en étroite collaboration avec Estuaire et Sillon et l'ensemble des acteurs compétents sur les sujets, qui seront associés à cette rencontre.

Indicateurs de réalisation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'élus et de techniciens participants
- Nombre d'intervenants extérieurs à la demi-journée

Indicateurs qualitatifs :

- Appréciation de l'atelier par les participants

Calendrier prévisionnel

	Avril23	Mai23	Juin23	Juil23	Aout23	Sept23	Oct23	Nov23	Déc23
Coordination									
Préparation									
Communication									
Animation									
Evaluation									



FA.5 : Atelier de sensibilisation élus/techniciens aux enjeux de l'eau_ Fresque de l'eau et Simul'Eau

Objectifs généraux

Approfondir les connaissances des collectivités aux enjeux de la gestion de la ressource en eau.
Mettre à disposition des participants des propositions et initiatives pour préserver et améliorer la ressource en eau, ainsi que de s'adapter au dérèglement climatique à venir.

Présentation des actions et étapes de réalisation

Objectifs opérationnels

1. Mobiliser les élus et agents des collectivités autour des thématiques de la gestion de la ressource en eau et du changement climatique.
2. Faire connaître les initiatives, alternatives et bonnes pratiques à travers le partage d'expériences et l'échange de savoirs et de savoir-faire.
3. Intégrer plusieurs communes par animation afin de favoriser les échanges.

Public cible

Elus et agents des collectivités du territoire.

Description de l'action

Le CPIE organise et anime 2 ateliers de sensibilisation à la gestion de l'eau sur le territoire intercommunal.

Nous utiliserons l'outil pédagogique Fresque de l'eau afin de reconstituer le grand et petit cycle de l'eau, de comprendre comment le changement climatique va perturber ces cycles, ainsi que de visualiser les grandes causes de la dégradation de la qualité de l'eau dues aux activités humaines.

La maquette numérique Simul'Eau sera utilisée comme support aux échanges sur les actions à mettre en œuvre au sein des territoires. La maquette permet de représenter l'évolution du paysage et le niveau de la qualité des eaux en fonction des choix pris par les participants.

Basés sur l'intelligence collective, ces outils interactifs permettent de prendre conscience ensemble de la complexité de la gestion de la ressource de l'eau et fournit des clés de compréhension pour agir efficacement.

Le contenu de ces ateliers sera construit en relation avec Estuaire et Sillon afin de répondre aux besoins des participants et aux enjeux soulevés.

Indicateurs de réalisation

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de participants aux ateliers
- Pourcentage d'élus et de techniciens
- Nombre de communes ayant participé



- Répartition des ateliers sur quatre communes

Indicateurs qualitatifs :

- Qualités des échanges entre les participants
- Niveau de satisfaction des participants
- Evolution des prises de conscience avant et après atelier
- Projets qui seront proposés par les communes

Calendrier prévisionnel

	Avril23	Mai23	Juin23	Juil23	Aout23	Sept23	Oct23	Nov23	Déc23
Coordination									
Préparation									
Communication									
Animation									
Evaluation									



Action pédagogique/accompagnement public ciblé

Préparation	Jour/technicien	510	2	1020							
Animation	1/2 Jour/technicien	255	1,5	382,5							
Sous traitance											
Intervant(s) extérieur(s)	Forfait	250	1	250							
Achat(s) divers	Forfait	50	1	50						CCES	2595
FA5 Atelier de sensibilisation élus/techniciens aux enjeux de l'eau_ Fresque de l'eau et Simul'Eau											
Coordination (salle, dates, liste participants...)											
Préparation	Jour/technicien	510	1	510							
Communication	Jour/technicien	510	1,75	892,5							
	Jour/technicien	510	0,5	255							
Animation											
	1/2 Jour/technicien	255	2	510							
Bilan	Jour/technicien	510	0,25	127,5							
Matériel	Forfait	100	1	100						CCES	2395
FA6 Animations de circuits Baladavel'Eau											
Repérage et préparation	Jour/technicien	510	0,5	255							
Animation	1/2 Jour/technicien	255	4	1020						CCES	1275
Budget total											
											15062,5
											15062,5
											100%
Budget total CCES											
											15062,5
											1275
											Emmanuelle
											Clémentine

